# The Network

The Network of African National Human Rights Institutions

October-December , 2020 Edition

Édition française incluse !!!

# Contents

## English edition


3. Message from the Executive Director
5. NANHRI calls on NHRIs to stand for realisation of UDHR
7. Activites implemented by CNDHC Cape Verde
8. Between emergencies and monitoring: A balancing act for EHRC
10. NASS pledges stiffer legislations to end SGBV in Nigeria
11. Ethiopian Parliament amends law to grant more independence to EHRC
12. NHRC of Morocco Quarter 3 activities


## Édition française


15. Message du Directeur Executif
17. le RINADH appelle les INDH à défendre la réalisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme
19. CNDHL Activites 4eme trimestre
20. Droits de l'enfant : l'encadrement des apprenants en cette période de COVID-19 au centre d'une journée de réflexion entre la CNDH et les acteurs de l'éducation
22. Le article de la CNDH-RDC pour le quatrieme trimestre 2020
23. Renforcement de capacités : les membres et le personnel de la CNDH à l'école des techniques de rapportage
25. Fonctionnement du MNP : la CNDH renforce les capacités de ses membres et de son personnel
27. Les ateliers de Formation des membres et cadres de la Commission Nationale des Droits Humains-Niger
29. CNIDH MADAGASCAR: Lancement d'une brochure de formation sur les droits humains des femmes
30. CNDH-RDC pour le 3eme trimestre 2020



**Published by:**
**Network of African National Human Rights Institutions**
2nd Floor CVS Plaza,
Lenana Road,
P.O. Box 74359 – 00200
Nairobi, Kenya

Tel: +254 0203969000.
+254718201821

E-mail: info@nanhri.org
laban@nanhri.org
Twitter: @NANHRI40
Facebook: Network of African National Human Rights Institutions


Comments and contributions can be sent to the Editor on the above address.

Contributions may be edited for clarity, space or legal consideration.


**DISCLAIMER:**
**The views expressed in this publication do not necessarily reflect the position of the Network of African National Human Rights Institutions.**

# Message from the Executive Director

The year 2020 was one of the most dramatic periods globally as a result of Corona virus disease (Covid-19) which shook and destabilised the world order. The socio-politico-economic and cultural negative impact was immense. Human rights defenders (HRDs), in the execution of their mandates, were not spared too. They were restricted from executing their mandates as they were not classified as 'essential service' providers under the regulations of movement laws put in place to contain the spread of the virus.

Attack against HRDs is not new. Over the last few years, HRDs- including NHRIs, civil society organisations, journalists, among others - have increasingly been under threat of arrest and detention, enforced disappearance, physical and psychological abuse and tortured, killing, among others.

Aware of this threat in the context of shrinking civic space, NHRIs members of the Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) adopted the Marrakech Declaration on their role in expanding the shrinking civic space and protect HRDs, especially women.

On this basis, the Network of African NHRIs in 2020 commenced a project aimed at establishing and strengthening the protection structures at the national levels through the NHRIs based on an assessment of select country situation.

Out of the assessment, NANHRI identified gaps in the protection of HRDs, upon which it developed national and regional implementation action plan templates, a model HRDs law, an implementation monitoring framework and a quick reference handbook for complaints handling mechanisms as per the Marrakech Declaration.

The national action plan template seeks to guide the NHRIs and other national actors in, among other interventions, lobbying for adoption of a law and policy on the protection of HRDs, raising awareness on the Marrakech Declaration, strengthening complaints handling systems, enhancing the capacity of actors on this matter as well as carrying out inspection and compliance with regional and international human rights instruments on the protection of human rights and HRDs in particular. Apart from conducting annual reviews on the status of HRDs and infusing their protection into programmes the action plans call for lobbying of the government for more financial resource allocation from the State and well as mobilising funds from other partners for actualisation of the Marrakech Declaration.

Final versions of these documents are available and will be shared in due course on the NANHRI website and social media platforms.

The Secretariat is ready to support the members for full implementation of the Marrakech Declaration through utilization of the tools. Safety and security of human rights of others will only be assured when those of the HRDs are guaranteed.

Mr. Gilbert Sebihogo

Executive Director, NANHRI.

# NANHRI calls on NHRIs to stand for realisation of UDHR

*NANHRI Executive Director Gilbert Sebihogo makes remarks in marking the IHRD hosted by the South African Human Rights Commission. The SAHRC also commemorated its 25th Anniversary. Photo: Secretariat.*

*By Robert Laban*

Members of the Network of African NHRIs have been challenged to push back against the shrinking civic space and promote rule of law for enjoyment of human rights as contained in the Universal Declaration of Human Rights.

Speaking during the 72nd celebration of the International Human Rights Day on December 10, 2020 in South Africa, the NANHRI Executive Director Gilbert Sebihogo said the human rights situation in Africa has been deteriorating in the conflict-ridden continent as impunity rises. He said this should not be the case, more than seven decades since the adoption of the UDHR by the UN General Assembly.

He spoke in an event attended by representatives of some African NHRIs. Besides marking the International Human Rights Day, the event was organised by the South African Human Rights Commission (SAHRC) in commemoration of its 25th anniversary and the promulgation of the Constitution of the Republic of South Africa.

While alluding to the rising armed conflicts in Africa despite the call for silencing of guns by the African Union, he said amendments of constitutions for self-preservation in leadership and contested elections are some of the triggers of protracted conflicts, leading to human rights violations.

*A group photo of a section of the dignitaries who attended the International Human Rights Day on December 10, 2020 hosted by the South African Human Rights Commission. The SAHRC also marked 25 years since establishment, as well as the promulgation of the Constitution of the Republic of South Africa. Photo: Secretariat.*

"Today we commemorate 72 years since the UN General Assembly adopted the UDHR, but do we have much to write home about as a continent? How do we celebrate when hundreds of thousands of children, women, the elderly and other vulnerable people are weeping because their homes have been turned into battlegrounds in armed conflicts?"

"How do we celebrate when the fertile lands of our mother Africa are drowning in floods of blood as we plant more bodies than crops?

How do we celebrate when our youth are in guerrilla wars and terrorism activities-not fighting the enemy, but fighting themselves or with their government?" the Executive Director said.

> *How do we celebrate when the fertile lands of our mother Africa are drowning in floods of blood as we plant more bodies than crops?*

While decrying the vast increasing attacks against human rights defenders, Mr. Sebihogo said NHRIs must strategise on holding State and non-State actors accountable for violations using national, regional and international mechanisms in promotion of the rule of law.

He made these remarks against the backdrop of the Fourth African Union Commission-NANHRI Policy Dialogue Forum held from September 22-24, 2020 on the theme of "National Human Rights Institutions' Contribution to 'Silencing the Guns' in Africa".

In addition, to the immense contribution to human rights in South Africa, the NHRI has been one of the key pillars on which the Network of African NHRIs was established and grown.

"I confidently say the Commission has been a pedestal on which we have stood on since formal establishment in 2007. We are proud of you for being the foundation of the biggest network of NHRI in the world, comprising 46 members. Indeed, as per your logo, which bears flames of fire, you have been trailblazers in setting stunning standards on human rights in Africa," he said.

# Activites implemented by CNDHC Cape Verde

## Torture: MNP visits places of detention, meets entities

*The CNDHC team visits São Vicente. Photo: CNDHC.*

During the months of October and November, the National Commission for Human Rights and Citizenship, as the National Torture Prevention Mechanism (MNP), made visits to places of detention on the islands of Fogo, Brava, Santo Antão and São Vicente, with the aim of assess the situation within the scope of the contingency measures included in the fight against Covid 19.

In addition, the MNP met with various entities, such as the Director of the National Police, the Attorney General's Office, the Director General of Prison Services and Social Reintegration and the Minister of Justice and Labor, to raise concerns about places of detention. freedom.

## CNDHC trains staff of public institutions on rights and SDG Indicators

*CNDHC Chairperson Zaida Freitas leads the SDGs training virtually. Photo: CNDHC.*

The National Commission for Human Rights and Citizenship held an online training on Human Rights Indicators and Sustainable Development Goals from November 18-20, 2020.

The training targetted technicians of public bodies working in the generation of data to provide them with knowledge that enable better monitoring of human rights in Cabo Verde.

Taught by experts from the United Nations High Commissioner for Human Rights for West Africa, the initiative had partnerships with the United Nations System in Cabo Verde, the National Statistics Institute and the National Planning Directorate.

## CNDHC receives affiliate status to the ACHPR

The National Commission for Human Rights and Citizenship, as the National Human Rights Institution in Cabo Verde, can now take the floor, ,submit activity and shaddow reports before the African Commission on Human and Peoples' Rights.

This is after the ACHPR granted affiliate status to the CNDHC on November 17, 2020 during its 67th Ordinary Session, which took place virtually.

## International Human Rights Day: CNDHC marks date with various activities

The National Commission for Human Rights and Citizenship marked December 10 - International Human Rights Day, with various activities, in partnership with the Observatório Cidadania Ativa, the United Nations System in Cabo Verde and the National Police.

An Open Conversation was held online with Civil Society on "Human Rights in times of a pandemic", where the work, experience, challenges and impact of the Covid-19 pandemic were evaluated.

In addition, police officers distributed copies of the Universal Declaration of Human Rights in STOP operations and in schools in the cities of Praia and Mindelo.

At the invitation of the Orlando Pantera Social and Educational Center, a lecture was given on the Universal Declaration of Human Rights and on the CNDHC.

A radio contest was also held, in partnership with RCV + and funding from CV Móvel, to assess the knowledge of young people about the date.

# Between emergencies and monitoring:

# A balancing act for EHRC

*Ethiopian Human Rights Commission Chief Commissioner Daniel Bekele, speaks to a local TV station on human rights education in schools in Ethiopia.Photo: Facebook.*

*By Tarikua Getachew*

The Covid-19 pandemic, natural disasters such as locusts, floods and landslides, inter-communal ethnic or religious based attacks, internal displacements and armed conflicts are some of the major humanitarian and human rights crises which faced Ethiopia in 2020.

The Ethiopian Human Rights Commission's (EHRC) role has never been more solicited,

more relevant. Yet, for the Commission, these crises come in the context of a comprehensive institutional reform with major structural implications and the need to maintain its regular, internal and substantive work.

Other factors add to the complexity of the challenge. In as much as new media empower individuals and enhance outreach possibilities for human rights organisations, they can also reveal mismatches, if any, between the latter's concerns and the public's idea of what should be a priority. It is a 'new age' challenge that national human rights organisations must contend with.

Another challenge which African human rights organisations recognize and, in many cases, developed coping mechanisms for, is context. While context always (and should) matter in human rights work, heightened tensions among groups, ethnic, religious or political, whether event driven, like an outbreak of an armed conflict or an upcoming election, or longstanding, such as tensions over a contentious regional border, make the thin line human rights organisations thread on, even thinner.

Fake news and misinformation, hate speech and polarization also constantly threaten to reverse human rights advances.

Diversification of its team and type of communication outputs, regular contact with stakeholders and reorganisation of its work along thematic lines are some of the ways which the EHRC is exploring to strengthen its capacity and keep pace. A diverse team, in terms of gender, age, capability, geography, personal and work experience etc promotes a naturally varied mix of interest in-house thereby enabling a wider range of human rights issues to be addressed.

Integrating multimedia tools and technologies availed today into institutional routines also help in keeping the right equilibrium between emergencies and more continuous work because the tools themselves often dictate topics they are best fit for. A clearly articulated opinion piece might be a more fitting way to press for an early national strategy on Covid-19 vaccines than a resource consuming event for example.

Equally important is to remember that human rights work is more about people than organisations and governments. Human rights organisations, therefore, can only benefit from reflecting in the cohesion and harmony within their team, the very mission they aim to accomplish as an institution.

# NASS pledges stiffer legislations to end SGBV in Nigeria

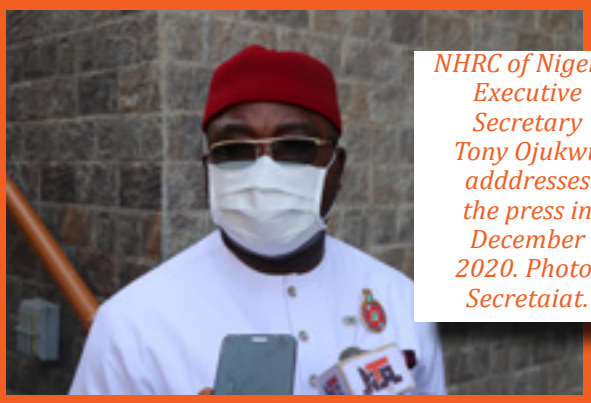

*NHRC of Nigeria Executive Secretary Tony Ojukwu adddresses the press in December 2020. Photo: Secretaiat.*

*Fatima Agwai Mohammed*

The National Assembly has pledged to make stiffer pieces of legislation or amend existing laws to conform with global best practices and strengthen the fight against Sexual and Gender Based Violence (SGBV) in Nigeria.

The Chairman Senate Committee on Judiciary, Human Rights and Legal Matters, Senator Michael Opeyemi Bamidele stated this in Abuja on September 24, 2020, when he represented the Senate President, Senator Ahmad Ibrahim Lawan at the official launch of UNSUB web and mobile application, as a response platform for victims of SGBV in Nigeria.

In his remarks, he said SGBV has been further exacerbated by the COVID-19 in Nigeria and across the globe.

"There is need for us as a nation to come together, brainstorm and fashion out best ways to tackle the menace. Injection of technologies would minimise the potency of criminal actions and expand the range of management, in the concerted bid to rid the system of these crimes," he said

The Executive Secretary of the National Human Rights Commission (NHRC) of Nigeria, Tony Ojukwu noted that perpetrators of rape and other SGBV will be punished following the launch of UNSUB Platform by the NHRC in collaboration with other partners as the platform.

According to the Ojukwu, UNSUB Platform is designed by a technology company, CANs to support responders to cases of SGBV to access justice for the survivors in accordance with the law.

The platform is launched in collaboration with CANs, OSIWA, Office of the Vice President and Embassy of Switzerland to enhance collaboration amongst stakeholders in handling cases of rape and other forms of SGBV.

"The Commission has observed with admiration the upsurge in efforts by various stakeholders through varying activities towards tackling SGBV from their respective corners. The efforts have helped in addressing the problems of SGBV", the Executive Secretary stated.

Ojukwu recalled a series of advocacy to end cases of SGBV, like an automated 24 hours call centre.

Similarly, he said, the Nigerian Communications Commission and the Office of the Vice President have will rope in NHRC as one of the response agencies in the national Emergency Communications Centre (ECC) "to avail us the use of 112-toll free number as an added number for reporting SGBV and other human rights abuses all over the country".

In his remarks, the Deputy Chairman House Committee on Judiciary, Human Rights and Legal Matter, Hon. Simon Karu who represented the Chairman of the Committee, Hon. John Dyegh committed to collaborate with the NHRC on SGBV.

The climax of the event was signing of a Memorandum of Understanding by NHRC's Executive Secretary and CANs Managing Partner, Olajide Abiose for a smooth operation of the UNSUB Platform.

Abiose said that UNSUB Platform will sencourage reporting of SGBV cases because as "it inspires confidence and allows for anonymous reporting".

Other partners in the fights against SGBV and other related violations who were represented at the occasion include, Office of the AGF, IGP, NAPTIP, WACOL, FIDA, WRAPA, OSIWA, among others.

# Ethiopian Parliament amends law to grant more independence to EHRC

*Ethiopian Parliament in session. Photo: Africanews*

*By EHRC*

On July 14, 2020, Ethiopia's Parliament adopted a new law amending the establishment proclamation of the Ethiopian Human Rights Commission (EHRC), giving the NHRI the operational and financial autonomy required to function with independence.

The provisions of the first establishment proclamation two decades ago, imposed structural limitations on the commission's independence and its ability to discharge its duties as envisaged. Bereft of transparency and safeguards, the process of nominating commissioners was vulnerable to political influence. Some commissioners were even members of political parties which damaged public perception and credibility of the institution. Its provisions also failed to ensure autonomy that would prevent direct or indirect influence on the administration of EHRC's budget.

Under the newly adopted Amendment Proclamation 1224/2020, nomination and appointment of commissioners follow a transparent process, which also involves the direct participation of civil society organisations. Commissioners will be appointed for key thematic areas including women's rights, child rights and disability rights.

The amendment also empowers EHRC the financial autonomy to administer its budget directly approved by Parliament as well as empowering the Commission to issue directives and adopt policies to advance its human rights work.

It further empowers the Commission to visit all prison and detention places as well as public service institutions without any prior notice for human rights monitoring.

The adoption of this Amendment Proclamation 1224/2020 is a key milestone in restructuring of EHRC, providing a legal foundation for reforms that will safeguard its independence to emerge as an effective, efficient, and stronger national human rights institution.

# NHRC of Morocco Quarter 3 activities

Installation of commissioners of the regional commissions of the NHRC of Morocco.

## Institutional developments

The new members of the three regional human rights commissions (CRDH), Laayoune-Sakia El Hamra CRDH (Laayoune Commission), Dakhla-Oued Eddahab CRDH (Dakhla Commission) and Guelmim-Oued Noun CRDH (Guelmim Commission) were formally installed in September 2020.

The installation of the new members of Dakhla Commission took place on September 7, 2020, while those of Guelmim Commission and Laayoune Commission were respectively installed on September 17 and September 8. The ceremonies were chaired by Ms. Amina Bouayach, National Human Rights Council (NHRC) of Morocco President. On the sideline of these events, meetings were held with the representatives of local authorities and judicial bodies for better cooperation and coordination with the three commissions. Those meetings were attended by NHRC President and CRDH chairpersons. The commissions are planning partnerships with other stakeholders, especially civil society.

## Reporting developments

With a view to contributing to the dialogue on the new development model, the CNDH submitted, in August 2020, a memorandum entitled "Effectiveness of Rights and Freedoms in Morocco: for a New Social Contract" to the Development Model Committee[1]. The memorandum provides for the perspective of the NHRC aimed at making the realisation of rights and freedoms a basic entry point to guarantee the right to development. This memorandum was a result of 12 regional consultations held in various regions of Morocco. They brought together civil society, local authorities and stakeholders from businesses, media and academia. These bottom-up consultations aimed to engage with citizens and stakeholders with a view to developing the NHRC perspective regarding a human rights-based development model.

In July 2020, the NHRC submitted to the parliament its recommendations and observations regarding draft Law No. 72.18 related to the system for targeting beneficiaries of social support programs and establishment of the National Records Agency[2]. This memorandum revolves around 12 recommendations stating that this system should be in line with international human rights standards, particularly economic and social rights, including the right to development. In this regard, a meeting was held on July 15, 2020 between the NHRC President and the Speaker of the House of Representatives. The NHRC held an interactive debate in June 2020 with representatives of the government department (Ministry of Interior, Ministry of Economy and Finance, Ministry of Solidarity, Social Development, Equality and Family), Higher Commission for Planning (Morocco's national statistics agency) and civil society.

*1https://www.cndh.ma/sites/default/files/mdhkr_lmjls-_lnmwdhj_ltnmwy_ljdyd_2.pdf*
*2 https://www.cndh.org.ma/ar/actualites/lmjls-lwtny-yqdm-llbrlmn-bgrf-tyh-twsyth-wmlhzth-bshn-mshrw-lqnwn-rqm-7218*

## Thematic report on Jerada protests

The NHRC published on September 25, 2020 a thematic report on the protests of Jerada[3] which aims to observe, monitor and document these events and assess their impact on rights and freedoms. It also aims to submit proposals based on the human rights approach that would help to resolve the issues related to the demands expressed during the protests of Jerada and to draw lessons to avoid that they do not reproduce in similar contexts.

This report sets out all the Council's data relating to the observation of trials, monitoring, follow-up and interaction with the authorities concerned, civil society and the categories affected. The report highlights 29 conclusions and 36 recommendations formulated on the basis of the human rights approach, and the follow-up and monitoring carried out by the CRDH of the Oriental region of the various forms of demonstrations and protests that 'got to know the city of Jerada, as well as on the basis of the monitoring by the Council of the protests and demands of the population.

The recommendations issued by the NHRC are addressed to public authorities, parliament and the Oriental region, in addition to the recommendations relating to the observation of the trials of persons prosecuted in the context of protests from Jerada. These recommendations include the call for respect for the right to peaceful protest and the use of human rights-based approach regardless of the availability of the declaration or notification, while ensuring the development of guidelines that supervise the intervention of public forces in this area.

The Council also draws attention to the need to open a national dialogue on the issue of business and human rights and to speed up the adoption of a national plan in this area, as part of the implementation of the provisions of the National Action Plan for Human Rights Democracy.

*3https://cndh.ma/sites/default/files/cndh_-_rapport_jerada_va_1.pdf*

# Bienvenue à l'Edition Française

# Le Message du Directeur Exécutif

L'année 2020 a été l'une des périodes les plus dramatiques dans le monde en raison de la pandémie du Covid-19 qui a ébranlé et déstabilisé l'ordre mondial. L'impact socio-politico-économique et culturel négatif a été immense. Dans l'exécution de leur mandat, les défenseurs des droits de l'homme (DDH) n'ont pas été épargnés. Ils ont été empêchés d'exécuter leur mandat car ils n'étaient pas classés comme prestataires de «services essentiels» selon les règlements sur les mouvements mis en place pour contenir la propagation du virus.

L'attaque contre les défenseurs des droits de l'homme n'est pas chose nouvelle. Au cours des dernières années, les défenseurs des droits de l'homme - y compris les INDH, les organisations de la société civile, les journalistes, entre autres - ont été de plus en plus menacés d'arrestation et de détention, de disparition forcée, d'atteinte à leur intégrité physique et psychologique et de torture, de meurtre, entre autres.

Conscients de cette menace dans le contexte du rétrécissement de l'espace civique, les INDH membres de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) ont adopté la Déclaration de Marrakech sur leur rôle dans l'élargissement de l'espace civique et la protection des défenseurs des droits de l'homme, en particulier des femmes.

À cet effet, le réseau des INDH africaines a lancé en 2020 un projet visant à établir et à renforcer les structures de protection au niveau national, au travers des INDH, sur la base d'une évaluation de la situation des défenseurs des droits de l'homme de certains pays.

A partir de cette évaluation, RINADH a identifié des lacunes dans la protection des DDH, sur lesquelles elle a développé des modèles de plans d'action nationaux et régionaux de mise en œuvre, un modèle de loi sur les DDH, un cadre de suivi de la mise en œuvre et un manuel de référence rapide pour les mécanismes de traitement des plaintes conformément à la Déclaration de Marrakech.

Le modèle de plan d'action national vise à guider les INDH et les autres acteurs nationaux dans leurs interventions notamment ; le lobbying pour l'adoption d'une loi et d'une politique sur la protection des DDH, la sensibilisation à la Déclaration de Marrakech, le renforcement des systèmes de traitement des plaintes, l'amélioration de la capacité des acteurs sur cette question ainsi que la réalisation d'inspections et le respect des instruments régionaux et internationaux sur la protection des droits de l'homme et des DDH en particulier. Au-delà des examens annuels sur le statut des défenseurs des droits de l'homme et de l'intégration de leur protection dans les programmes, les plans d'action appellent à faire du lobbying auprès du gouvernement pour que l'État alloue davantage de ressources financières et à mobiliser des fonds auprès d'autres partenaires pour l'actualisation de la déclaration de Marrakech.

Les versions finales de ces documents sont disponibles et seront partagées ultérieurement sur le site web du RINADH et les plateformes de médias sociaux.

Le Secrétariat est prêt à soutenir les INDH membres pour la mise en œuvre complète de la Déclaration de Marrakech à travers l'utilisation de ces outils. La sûreté et la sécurité des droits de l'homme des autres ne seront assurées que lorsque celles des défenseurs des droits de l'homme seront garanties.

M. Gilbert Sebihogo

Directeur exécutif, RINADH.

# Le RINADH appelle les INDH à défendre la réalisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme

*Le directeur exécutif de NANHRI, Gilbert Sebihogo, fait des remarques à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme organisée par la Commission des droits de l'homme d'Afrique du Sud. La SAHRC a également commémoré son 25e anniversaire. Photo : Secrétariat.*

*Par Robert Laban*

Un défi a été lancé aux INDH membres du réseau d'INDH africaines de faire reculer le rétrécissement de l'espace civique et de promouvoir l'État de droit pour la jouissance des droits de l'homme tels que contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

S'exprimant lors de la 72e célébration de la Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre 2020 en Afrique du Sud, le directeur exécutif de RINADH, Gilbert Sebihogo, a déclaré que la situation des droits de l'homme en Afrique se détériore sur ce continent en proie aux conflits, alors que l'impunité augmente. Il a déclaré que cela ne devrait pas être le cas, plus de sept décennies après l'adoption de la DUDH par l'Assemblée générale des Nations unies.

Il a pris la parole lors d'une manifestation à laquelle ont participé des représentants de certaines institutions nationales africaines des droits de l'homme. L'événement était organisé par la Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC) dans le cadre de la commémoration de son 25e anniversaire et la promulgation de la Constitution de la République d'Afrique du Sud.

*La photo de groupe d'une partie des dignitaires qui ont participé à la Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre 2020, organisée par la Commission des droits de l'homme d'Afrique du Sud. La SAHRC a également marqué les 25 ans de sa création, ainsi que la promulgation de la Constitution de la République d'Afrique du Sud. Photo : Secrétariat*

Tout en faisant allusion à la montée des conflits armés en Afrique malgré l'appel au taisemà faire taire les armes par l'Union africaine, il a déclaré que les amendements des constitutions par certains dirigeants visant à se maintenir au pouvoir et les élections contestées sont à la base de conflits, conduisant à des violations des droits de l'homme.

« Aujourd'hui, nous commémorons les 72 ans de l'adoption de la DUDH par l'Assemblée générale des Nations unies, mais qu'avons-nous à écrire sur notre continent ? Comment pouvons-nous nous réjouir lorsque des centaines de milliers d'enfants, des femmes, des personnes âgées et d'autres personnes vulnérables pleurent parce que leurs maisons sont devenues des champs de bataille lors de conflits armés ?

«Comment célébrer quand les terres fertiles de notre mère l'Afrique sont noyées dans des bains de sang alors que nous enterrons plus de corps que de récoltes ?

Comment célébrer alors que nos jeunes participent à des guerres et à des activités terroristes - non pas en combattant l'ennemi, mais en se battant eux-mêmes ou avec leur gouvernement», a déclaré le directeur exécutif.

Tout en déplorant la multiplication des attaques contre les défenseurs des droits de l'homme, M. Sebihogo a déclaré que les INDH doivent adopter une stratégie pour tenir responsables les acteurs étatiques et non étatiques pour leurs violations des droits de l'homme en utilisant les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de promotion de l'État de droit.

Il a tenu ces propos se basant sur le quatrième forum de dialogue politique organisé par la Commission de l'Union africaine et le RINADH du 22 au 24 septembre 2020 sous le thème « contribution des institutions nationales des droits de l'homme à la campagne de Faire taire les armes en Afrique ».

En plus de l'immense contribution aux droits de l'homme en Afrique du Sud, l'INDH sud-africaine a été l'un des principaux piliers sur lesquels le réseau des INDH africaines s'est établi et s'est développé.

«Je suis convaincu que la Commission est un pilier sur lequel nous nous sommes appuyés depuis notre création officielle en 2007. Nous sommes fiers que vous êtes la fondation sur laquelle a été bati le plus grand réseau d'INDH au monde, qui compte 46 membres. En effet, selon votre logo, qui porte un flambeau, vous avez été pionnier dans l'établissement de normes importantes des droits de l'homme en Afrique», a-t-il déclaré.

# CNDHL Activites 4eme trimestre

*Atelier de formation à Moheli*

*Par CNDHL-Comores*

Dans le cadre de ses activités de protection des droits de l'homme, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) effectue des visites hebdomadaires au sein de la prison de Moroni et des visites programmatrices à Anjouan et Mohéli.

La situation des personnes privées de libertés a attiré l'attention de la CNDHL qui a soumis au Ministère de la Justice, un rapport sur les conditions de détention déplorables des détenus au niveau des 3 maisons d'arrêt et a recommandé audit ministère de les améliorer.

La CNDHL a également sollicité au ministère le désengorgement des maisons d'arrêt en priorisant les mineurs, pour des mesures de protection face à la propagation de la Covid-19.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, la CNDHL a organisé des activités de protection des détenus contre la propagation de la pandémie du coronavirus par la distribution de produits d'hygiène aux trois maisons d'arrêt et ceci est réalisé grâce à l'appui financier de l'Ambassade de France.

Entre autres et tenant compte de la situation sanitaire qui reste très critique, la CNDHL avec l'appui de l'Unicef a également distribué de produits d'hygiène au profit de trois Brigades des mœurs et des mineurs pour leur permettre de bien mener leur mission de protection.

Une formation de 54 agents au profit des forces de sécurité en charge de la protection de l'Enfance en Union des Comores issus des trois iles à savoir Grande Comore, Anjouan et Mohéli a été organisée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL).

L'objectif de cette formation consistait de former les forces de sécurités sur leur comportement envers les enfants en conflit avec la loi.

Cette démarche s'inscrit dans la politique de l'Unicef et l'Union des Comores pour la protection des Droits de l'Enfant.

# Droits de l'enfant : l'encadrement des apprenants en cette période de COVID-19 au centre d'une journée de réflexion entre la CNDH et les acteurs de l'éducation

*Des dignitaires s'expriment lors de la commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre 2020 lors d'une réunion organisée par la CNDH-Togo*

*Par Innocent Popole*

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé le 20 novembre 2020, au Relais de la Caisse à Lomé, une journée de réflexion sur la meilleure manière d'encadrer les apprenants en période d'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la commémoration de la journée internationale des droits de l'enfant célébrée chaque 20 novembre. Elle a été présidée par le Rapporteur général de la Commission, Monsieur Yaovi SRONVIE, en présence de Monsieur LAWSON Boevi, Directeur des ressources humaines, Représentant le Ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat. Ils étaient une quarantaine de participants, inspecteurs de l'éducation nationale, corps enseignant, parents d'élèves, psychologues et responsables des organisations de défense des droits de l'enfant, à prendre part à cette journée de réflexion organisée par la CNDH pour commémorer la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre.

Ensemble, ils ont planché sur le thème :»Rôle et responsabilité des acteurs de l'éducation dans l'encadrement des apprenants en période d'état d'urgence sanitaire lié à la Covid 19». L'objectif visé est de contribuer à minimiser l'impact de la Covid-19 sur l'éducation des enfants.

La Commission a voulu, à travers cette rencontre, attirer l'attention des participants sur les conséquences de la pandémie dans le secteur de l'éducation et amener tous les acteurs impliqués dans l'éducation à mieux assumer leurs responsabilités dans l'encadrement des enfants en ces périodes critiques.

A la cérémonie d'ouverture, le Représentant du ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Monsieur LAWSON Boevi, a d'abord salué cette initiative de la CNDH, avant de rappeler les efforts fournis par le gouvernement vis-à-vis des acteurs de l'éducation à la rentrée scolaire ; entre autres, la rentrée administrative et pédagogique, la mise à disposition de tous les établissements scolaires d'un protocole sanitaire et l'adoption de stratégies d'enseignement liées au respect des gestes barrières en vigueur dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid-19.

Ouvrant les travaux au nom de Madame le Président de la CNDH, le Rapporteur général de la Commission, Monsieur Yaovi SRONVIE a fait l'historique de la journée internationale des droits de l'enfant avant de souligner que cette année, la commémoration de cette journée intervient dans un contexte particulier, marqué par la pandémie de la COVID-19. Cette maladie a-t-il dit, a obligé les autorités à prendre plusieurs mesures qui ont un impact négatif dans tous les secteurs d'activités et ont constitué de sérieuses menaces pour les droits de l'enfant, surtout dans le domaine de l'éducation. Il a estimé que les systèmes éducatifs doivent jouer un rôle de premier plan, « si l'on veut atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 qui est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et concrétiser ainsi ses principes essentiels à savoir : «ne laisser personne de côté» et «venir en aide aux plus défavorisés en premier».

Monsieur SRONVIE a invité « chaque acteur de l'éducation à jouer convenablement sa partition de manière à garantir et à préserver les efforts et les progrès réalisés par le gouvernement et que les obstacles à l'éducation auxquels sont confrontés les apprenants en cette période de pandémie ne persistent ni ne s'aggravent ».

Des communications sur trois sous-thèmes notamment, l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19 sur le secteur de l'éducation, l'exercice de l'autorité parentale dans le contexte de la Covid-19, et l'apport des parents d'élèves dans l'encadrement des apprenants en période de crise, présentées respectivement par TCHALI Kossi, Directeur de la planification de l'éducation et de l'évaluation, Madame ATITSO Afi, Présidente de la Sous-commission promotion et protection des droits de l'homme à la CNDH, et Madame SAMAH Tinka, Inspectrice de l'éducation nationale à la retraite, point focal petite enfance, ont permis aux participants d'être sensibilisés sur les conséquences de la pandémie de la Covid 19 dans le secteur de l'éducation et sur leurs responsabilités dans l'encadrement des enfants et adolescents en période de crise.

Les échanges qui s'en sont suivis ont été très fructueux. La rencontre a débouché sur une série de recommandations adressées au gouvernement.

*Innocent Popole- Service de presse de la CNDH.*

# L'article de la CNDH-RDC pour le quatrieme trimestre 2020

*M. Mwamba Mushikonke, président de la CNDH-RDC (avec microphone), commente lors de l'atelier sur le renforcement des capacités en procédures judiciaires à Kinshasa le 21 décembre 2020.*

*Par CNDH-RDC*

Dans le cadre de renforcement de capacités de ses membres cadres et agents, sur le rôle des Institutions Nationales des droits de l'homme dans la procédure devant les organes conventionnels du Système africain des droits de l'homme, après avoir pris part à une formation en ligne, la CNDH a organisé cette même formation en présentiel les 21 et 22 Décembre 2020 à Kinshasa, avec l'appui technique du RINAD et Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme BCNUDH

Cette session de formation a réuni trente-cinq participants, dont 25 de Kinshasa et 10 des provinces.

Il convient de signaler que cette formation a été assurée par deux facilitateurs dont l'un était présent dans la salle (Me Tresor Makunya Muhindo) et l'autre est intervenu virtuellement à partir de Prétoria (Dr Ashwanee Budoo)

Trois (03) modules ont été présentés au cours de la formation. Il s'agit :

**Module I :** Introduction au système africain des droits de l'homme

**Module II :** La CNDH et le contentieux des droits de l'homme devant les organes régionaux de protection des droits de l'homme

**Module III :** La place et le rôle des INDH dans le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des organes régionaux de droits de l'homme

L'objectif principal de l'atelier était de renforcer les capacités des participants de renforcer la capacité des INDH africaines à de renforcer la capacité des INDH africaines à connaître système africain des droits de l'homme et à comprendre la procédure devant les organes conventionnels du système africain des droits de l'homme.

Il sied de noter que cette formation a permis à la CNDH-RDC de :

- à s'imprégner de son rôle en tant qu'une INDH ayant le Statut d'affilié à la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples
- à s'engager efficacement dans la procédure devant les organes du système africain des droits de l'homme, selon son mandat lui conférée par la loi l'instituant.

# Renforcement de capacités : les membres et le personnel de la CNDH à l'école des techniques de rapportage

*La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo a organisé les 28 et 29 octobre 2020, à l'hôtel Sarakawa de Lomé, un atelier de renforcement de capacités de ses membres et de son personnel sur les techniques de rapportage. Les travaux de cet atelier qui a bénéficié de l'appui financier du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont été présidés par le Président de l'Institution, Madame Nakpa POLO, en présence de la représentante du Représentant Résident du PNUD au Togo, Madame Epiphanie M. HOUMEY EKLU-KOEVANU, Chef du Programme Gouvernance démocratique et institutionnelle au PNUD.*

*Par Innocent Popole*

Améliorer la qualité et les performances des membres et du personnel de la Commission en matière de rédaction administrative et en techniques de rapportage, tel est l'objectif de cet atelier qui a rassemblé plus d'une quarantaine de participants.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mission même de la CNDH qui lui fait obligation d'élaborer des rapports, qu'ils soient annuels, complémentaires, thématiques ou circonstanciés.

Or, pour produire des documents de meilleure qualité, il faut être en phase avec l'évolution des techniques de rédaction et des technologies de l'information et de la Communication. D'où l'organisation de cet atelier pour permettre aux membres et au personnel de la CNDH de renforcer de façon continue leurs capacités pour plus d'efficacité.

En ouvrant les travaux, le président de la CNDH, Madame Nakpa POLO a exprimé ses sincères remerciements et sa profonde gratitude

au PNUD, avant de rappeler la longue liste des activités financées par cette institution spécialisée au profit de la CNDH, depuis la prise de fonction de l'équipe actuelle, le 16 avril 2019.

Pour Madame le Président, « la CNDH du Togo qui a vu le jour en juin 1987, en tant que mécanisme national de promotion et de protection des droits de l'homme, a subi plusieurs mutations dont la dernière en date est celle du 20 juin 2018 qui a intégré en son sein le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP), instauré la permanence des membres et créé un secrétariat général ».

Les membres de la CNDH élus conformément à cette loi organique (loi N°2018-006 du 20 juin 2018), ont plus que besoin de renforcer leurs capacités afin d'être mieux outillés pour relever les nouveaux défis dans le cadre de l'exécution de leur mandat, a-t-elle précisé.

Pour sa part, Madame Epiphanie M. HOUMEY EKLU-KOEVANU, Chef du Programme Gouvernance démocratique et institutionnelle au PNUD, représentante du Représentant Résident du PNUD au Togo a salué l'initiative de la CNDH et réaffirmé l'engagement de son institution à « poursuivre ses appuis au gouvernement et aux institutions de la République en vue de consolider l'Etat de droit et la cohésion sociale qui sont des conditions nécessaires à la croissance économique et à la prospérité de tous ».

Pendant deux jours, les travaux de cet atelier ont été marqués par des communications suivies d'exercices pratiques et de débats sur plusieurs modules à savoir : les techniques de rédaction administrative, les techniques d'élaboration de rapports d'activités, les techniques de rédaction de rapports sur la situation des droits de l'homme, notamment les rapports thématiques et complémentaires, et les techniques de rédaction de rapports d'investigations à savoir, les requêtes/plaintes et les monitorings. Ces modules ont été présentés respectivement par Messieurs Kossi Mawuli AMUAKU, Administrateur civil, ancien Secrétaire général du Centre national de formation aux professions de justice, André Kangni AFANOU, Président du Centre de documentation et de formation en droits de l'homme (CDFDH) et Aimé ADI, Directeur de Amnesty international section Togo.

En clôturant les travaux, Madame le Président de la CNDH a réitéré ses remerciements au PNUD et aux formateurs puis émis le voeu que chaque participant puisse mettre à profit les enseignements reçus pour atteindre l'efficacité recherchée.

# Fonctionnement du MNP : la CNDH renforce les capacités de ses membres et de son personnel

*La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo a organisé du 03 au 05 novembre 2020 à l'Hôtel Sarakawa à Lomé, un atelier de renforcement de capacités de ses membres et de son personnel sur le fonctionnement du mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Cet atelier a bénéficié de l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La rencontre a été présidée par le Président de la CNDH, madame Nakpa POLO, en présence de la représentante du représentant résident du PNUD au Togo, madame Epiphanie M. HOUMEY EKLU-KOEVANU, chef du programme gouvernance démocratique et institutionnelle au PNUD.*

*Par Innocent Popole*

L'objectif de cet atelier est d'accroitre l'efficacité de la CNDH en matière de monitoring des lieux de privation de liberté. En effet, le mécanisme national de prévention de la torture (MNP) arrimé à la CNDH par la loi organique N°2018-006 du 20 juin 2018, a pour mission de prévenir la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants à travers des visites régulières et inopinées des lieux de privation de liberté. Pour remplir efficacement cette mission, il faut connaitre entre autres, les techniques et la méthodologie de visite des lieux de privation de liberté, mais aussi les techniques de rapportage du monitoring des lieux détention. C'est ce qu'a rappelé le Président de la CNDH, madame Nakpa POLO à l'ouverture des travaux.

Selon madame POLO, les membres de la Commission chargés de conduire le MNP font face, plus d'un an d'exercice après, à un certain nombre de défis qui ont trait aux techniques de visite des lieux de privation de liberté. Pour Madame le Président de la CNDH, la visite des lieux de détention "requiert un certain nombre de connaissances d'ordre technique et professionnel qui méritent d'être mieux maitrisées pour atteindre l'efficacité".

Mais, la connaissance des techniques de visite ne suffit pas ; il faut également "une appropriation des méthodes de rédaction des rapports issus de ces visites et le système de suivi évaluation des recommandations auquel les membres et le personnel de la Commission doivent se familiariser", a-t-elle précisé.

Madame le Président de la CNDH a saisi l'occasion pour exprimer ses sincères remerciements au PNUD qui a bien voulu, une fois encore, accompagner financièrement la Commission dans la réalisation de cette activité. Pour sa part, la représentante du représentant résident du PNUD, madame Epiphanie M. HOUMEY EKLU-KOEVANU a remercié la CNDH pour l'initiative de renforcer les capacités de ses membres et de son personnel. Selon elle, "la présence du PNUD aux côtés de la CNDH traduit tout l'intérêt qu'il accorde à la dignité humaine, la démocratie et la prévention de la torture".

Elle n'a pas manqué de saluer l'engagement du gouvernement togolais à mettre tout en oeuvre pour améliorer les conditions de détention et la prévention de la torture lors des examens des différents rapports par le comité contre la torture.

Madame HOUMEY EKLU-KOEVANU a, pour finir, réaffirmé la disponibilité de son organisation à poursuivre ses appuis au gouvernement et aux institutions de la République en vue de consolider l'Etat de droit et la cohésion sociale qui sont des conditions nécessaires à la croissance économique et à la prospérité de tous.

Pendant trois jours, les participants ont été édifiés sur plusieurs modules, entre autres, les techniques de planification des visites des lieux de privation de liberté, le monitoring des lieux de privation de liberté, à savoir les prisons et les lieux de garde-à-vue, les techniques d'investigations et de rédaction de rapports sur les cas de torture, les techniques de suivi des recommandations, et la protection des personnes vulnérables dans les lieux de privation de liberté.

Désormais, les membres et le personnel de la CNDH sont davantage aptes à analyser la situation des lieux de détention et identifier les risques éventuels de torture et de mauvais traitements et à faire le suivi des recommandations formulées à l'issues des visites. Pour passer de la théorie à la pratique, cette formation est suivie de visites de prisons et autres lieux de privation de liberté dans la partie septentrionale du pays.

Les membres et cadres de la CNDH à l'école du Mécanisme National de Prévention de la Torture.

*Par Ibrahim Tikire*

# Les Atelier de Formation des membres et cadres de la Commission Nationale des Droits Humains-Niger

Du 29 au 30 septembre 2020, l'hôtel Bravia de Niamey a abrité un atelier de renforcement des capacités des membres, cadres et personnel de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) sur le Mécanisme National de Prévention de la Torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants au Niger. Une session de formation organisée avec l'appui technique et financier du Haut-Commissariat aux Droits de L'homme (HCDH) du bureau pays du Niger.

A l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture rehaussée par la présence de plusieurs invités, deux allocutions ont eu lieu. D'abord la représentante par intérim de la Haute –Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme. Mme Zeinab Hamza Diaby s'est d'abord réjouis de « l'adoption de la loi N2020-02 du 6 mai 2020 modifiant et complétant la loi organique sur la CNDH en vue d'ajouter dans le mandat de ladite institution les prérogatives du Mécanisme National de

Prévention de la torture qui constitue une avancée significative pour lutter efficacement contre la torture dans notre pays ». Elle a réaffirmé le soutien du HCDH à la CNDH en vue de l'accompagner pour la réussite de cette exaltante mission et remercier les autorités nigériennes qui ont permis l'ouverture récente de la représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Niger.

Puis la Vice-Présidente de la Commission Nationale des Droits Humains qui a prononcé le discours d'ouverture de l'atelier. Après avoir rappelé l'importance qu'accorde les responsables de la Commission pour le renforcement des capacités techniques du personnel conformément à l'axe (1) du plan stratégique 2019-2023, Mme Sidikou Fatoumata s'est appesanti sur le présent atelier. Ce dernier vise le renforcement des capacités des membres et cadres de la CNDH sur le Mécanisme National de Prévention (MNP) de la torture, dont le mandat de la mise en œuvre au Niger est confié à la CNDH. En effet, La Convention Contre la Torture (CAT) et autres Peines ou Traitements Cruels Inhumains ou Dégradants a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 36 /46 du 10 Décembre 1984. Elle est entrée en vigueur à New York le 26 Juin 1987 et, l'Etat du Niger y a adhéré le 5 Octobre 1998.

Malgré la ratification de la CAT, la torture jusqu'en 2019 ne faisait pas l'objet de définition spécifique dans la législation nationale mais elle était sanctionnée sous d'autres qualifications dans le code pénal. Par ailleurs, lors de la visite effectuée au Niger du 29 Janvier au 4 Février 2017, le sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT) a constaté l'absence au Niger d'un Mécanisme National de Prévention de la torture et recommandé fortement sa création

Afin de combler ces lacunes et répondre aux recommandations formulées par les différents mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme, l'Etat du Niger a adopté deux lois :la loi N°2020-02 du 6 Mai 2020 modifiant et complétant la loi organique sur la CNDH en vue d'ajouter dans le mandat de ladite institution les prérogatives du Mécanisme National de Prévention de la torture et la loi N°2020-05 du 11 Mai 2020 modifiant et complétant le code pénal en vue d'y insérer une section relative à l'incrimination des actes de torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants.

A travers cette activité, la CNDH entend contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable, plus précisément les ODD-16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions » a indiqué Mme Sidikou Fatoumata, qui n'a pas manqué d'adresser ses vifs remerciements au HCDH pour son appui financier.

# CNIDH MADAGASCAR: Lancement d'une brochure de formation sur les droits humains des femmes

*"La Présidente de la CNIDH Mme. Mireille Rabenoro et le Directeur Régional de la Population à Taolagnaro lors de la présentation du manuel 'Zon'olombelon'ny vehivavy'.*

*Par Mme. Mireille Rabenoro*

Intitulée 'Ny Zon'olombelon'ny vehivavy' (les droits humains des femmes, en langue malgache), cette brochure est destinée à servir d'outil au service des formateurs en matière de droits des femmes. Le manuel présente d'abord les principes fondamentaux de l'égalité des femmes et des hommes, tels qu'énoncés par la Constitution de la République de Madagascar, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). A partir de là, le manuel propose des questions à débattre en groupe, telles que :

1. Quand les parents n'ont pas de ressources suffisantes pour envoyer tous leurs enfants à l'école, lesquels, des fils ou des filles, devront se sacrifier ?
2. Les salaires des hommes sont souvent plus élevés que ceux des femmes. Quelles peuvent en être les raisons ?
3. Selon une loi récente (2017), le mari est tenu de respecter les choix de son épouse en matière de procréation. Le saviez-vous ? Cette loi est-elle respectée par les pères de famille ?

Le thème controversé du droit des femmes à l'accès à un avortement sécurisé est également abordé, toujours sous forme de discussions, sous l'angle du droit des femmes à la vie. La question a fait l'objet de nombreuses recommandations lors de l'Examen Périodique Universel que Madagascar a passé en novembre 2019, mais le gouvernement n'a pas retenu la recommandation.

La violence contre les femmes, y compris la migration vers les pays du Moyen Orient en tant que main d'œuvre domestique, est également abordée.

Le droit des filles et des femmes à l'éducation, clé de voûte de tous leurs autres droits, est évidemment largement discuté.

La dernière partie est consacrée à la faible représentation des femmes aux postes de décision : 4 femmes sur 114 chefs de circonscription scolaire ; 127 femmes sur 1696 maires par exemple.

Madagascar n'a ratifié jusqu'ici ni le Protocole Genre et Développement de la SADC ni le Protocole de Maputo. Le manuel 'Ny Zon'olombelon'ny vehivavy', qui a été testé et amélioré au cours de rencontres avec des associations de femmes de Taolagnaro (sud), est un outil de plaidoyer pour faire une réalité du principe que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits».

# CNDH-RDC pour le 3eme trimestre 2020

*Atelier de Plaidoyer auprès des autorités civiles pour l'adoption des mesures correctrices en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme et auprès des autorités pénitentiaires et les magistrats pour mettre fin au recours excessif à la détention préventive.*

Ayant mené le monitoring sur la situation des droits de l'homme, notamment pendant la période d'état d'urgence sanitaire proclamée par le Président de la République en RDC, suite à la COVID-19, la CNDH-RDC a organisé des activités de sensibilisations des autorités civiles, policières et militaires pour mettre fin au recours excessif à la détention provisoire, et pour l'intégration de l'approche droits de l'homme dans l'application des mesures barrières pendant l'état d'urgence sanitaire.

S'agissant des droits des personnes détenues, la CNDH-RDC a organisé avec les officiers de police judiciaire et les magistrats des parquets ainsi que les personnels pénitenciers les ateliers d'évaluations sur la situation des droits de l'homme dans les lieux de détention, surtout en ce qui concerne le recours excessif à la détention préventive, tant à Kinshasa que dans les provinces.

Le rapport de l'évaluation assorti des recommandations a été présenté aux autorités gouvernementales, aux parlementaires, aux magistrats des parquets, aux autorités de la Police nationale ainsi qu'aux représentants de la Société civile et des mouvements citoyens. Ces derniers s'en sont approprié.

En fin, la CNDH-RDC, a fait le plaidoyer pour l'adoption des mesures correctrices, en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme des personnes détenue. Le Plaidoyer a abouti à la libération d'un grand nombre des détenus par la « Grâce Présidentielle ».

# Le Réseau

Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme

Édition Octobre-décembre, 2020

Edition Angalaise incluse !!!